



GROUPE DE TRAVAIL du 12 JUIN consacré à l'immeuble NADAR à Vincennes

BRETON et COPE DOIVENT TRANCHER

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nos organisations syndicales : CFDT, CFTC, CGT, FO, SPAC/UNSA, SUD Centrale, réaffirment leur totale opposition à l'installation de 600 agents du MINEFI sur le site « Vincennes NADAR ».

Ce projet n'offre aucune garantie en terme de santé publique. Ce site est pollué de façon avérée par des produits cancérigènes et nous nous refusons à exposer nos collègues à des risques d'une telle ampleur.

En conséquence, nous exigeons que l'Administration respecte le principe de précaution et renonce à ce projet. Seule une totale dépollution du site, avant l'installation des agents, serait susceptible de lever notre opposition.

Opposition pleinement justifiée aujourd'hui par un ensemble d'éléments scientifiques que notre expert Monsieur Henri Pezerat va maintenant exposer au groupe de travail.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION :

Les points essentiels à retenir :

- **Aucun expert de l'Administration n'a engagé sa responsabilité pour dire qu'il n'y avait aucun risque à installer 600 agents sur ce site ;**
- Personne n'a contesté la pollution de la nappe ;
- La Présidente du Comité Scientifique, experte nommée par l'administration, a précisé textuellement « la pollution de la nappe existe, elle doit être prise en compte comme risque potentiel d'exposition dans l'avenir ». Elle a elle-même reconnu, comme l'avait bien souligné M. PEZERAT, expert du CNRS nommé par les syndicats, qu'il y a des incohérences et des incertitudes dans les études mises en œuvre.
- Plusieurs questions des syndicats sont restées sans réponse de l'administration, et notamment les raisons pour lesquelles certaines zones très polluées ont été bétonnées. Aucune réponse non plus sur les questions concernant la pollution par l'ancien incinérateur de l'hôpital militaire BEGIN.

L'étude détaillée des risques (EDR) réalisée n'offre incontestablement pas toutes les garanties nécessaires pour respecter le principe de précaution.

Par ailleurs, les acteurs de l'Hygiène et Sécurité n'ont été consultés qu'après la décision d'acquiescer l'immeuble.

Le médecin coordinateur a d'ailleurs précisé que si la décision du déménagement était maintenue, une surveillance médicale particulière des agents devrait être mise en place.

De son côté, l'Inspectrice Hygiène et Sécurité a cité un article du code du travail (L230-2) qui stipule : « le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires... ». Inutile d'ajouter un commentaire à cet article !

En conclusion, la Présidente de la réunion, a indiqué qu'un compte-rendu détaillé de ce groupe de travail sera remis aux Ministres MM. Breton et Copé. Ces derniers doivent prendre une décision très rapidement (sous quinzaine) sur le maintien ou non du déménagement de nos collègues à Vincennes.

Pour leur part, et unanimement, toutes les organisations syndicales ont réaffirmé leur opposition totale à ce projet.

Intervention d'un agent de la 3^{ème} sous-direction

Il semblerait qu'autour de cette table, personne ne puisse m'assurer que mes collègues et moi ne courrons aucun risque sur le long terme en allant dans l'immeuble Nadar de Vincennes.

Mes collègues ont tous gardé à l'esprit l'affaire du sang contaminé et le nuage de Tchernobyl dont on fête le triste anniversaire, cette année. La plupart d'entre eux expriment leurs inquiétudes légitimes et fondées sur ce déménagement. Leurs inquiétudes portent sur le risque sanitaire et environnemental. En effet l'étude des risques, réalisée en 2003, a mis en évidence une pollution importante des eaux souterraines et de la nappe phréatique par des substances toxiques ou cancérigènes. L'EDR a également clairement démontré que cette contamination est due aux anciennes activités chimiques de l'usine Kodak.

Aller sur un site pollué nuit à la mobilité. Quel agent voudra s'y rendre, s'il n'y est pas contraint ? Mes collègues et moi estimons que par cette installation notre santé au travail n'est pas respectée. Nous ne comprenons pas comment le ministère a pu se focaliser sur ce site et l'immeuble Nadar :

- alors que ce site est répertorié dans la base de données BASOL du ministère de l'écologie, recensant les sites pollués de France,
- alors que les conclusions du comité scientifique rendues en 2003 indiquent un manque d'expérience scientifique sur les modalités des transferts des gaz du sol dans l'air ambiant.

Nous ne comprenons pas comment les autorités ont pu, en 1986 lors du départ de Kodak, permettre une réhabilitation du site par la construction de logements, de bureau et d'écoles, sans réaliser au préalable des mesures de pollution des sols. Pourquoi n'ont-elles pas engagé une dépollution sachant que les laboratoires de Vincennes ont exercé pendant 80 ans une intense activité industrielle ? La ville de Sevran, qui avait aussi une usine Kodak, a bien fait dépolluer le site pour éviter tout risque environnemental à ses administrés.

Nous sommes choqués et révoltés par le fait que l'administration tienne si peu compte de la santé de ses agents.

Bercy, le 15 juin 2006